

Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention d'un permis.

Veuillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux de construction avant que le permis ne soit émis et que ceci n'est qu'une partie de notre réglementation (règlement # 96-10). Veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement pour plus d'information.

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Cell. :

Bur. :

Adresse courriel :

Date de la demande :

Nom et prénom du propriétaire (si différent du requérant) :

LOCALISATION DES TRAVAUX

No. civique :

Rue ou rang :

Municipalité de :

de Cadastre :

Inscrire le # à 7 chiffres ex. : 9 999 999

TYPE DE TRAVERSE

Ponceau

Pont ou pont temporaire

Passage à gué

Veuillez cocher : nouvelle traverse OU modification traverse

*Il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis pour les ponts temporaires et passages à gué pour les sentiers forestiers lors des travaux d'aménagement forestier.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Travaux exécutés
par :

Propriétaire

Entrepreneur

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Cellulaire :

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Valeur approximative des travaux :

Utilisation principale de la traverse (commercial, privé, récolte forestière, etc.) :

Nom de l'ingénieur responsable du dossier :

REEMPLIR UNIQUEMENT LA SECTION CORRESPONDANT À L'OBJET DE VOTRE DEMANDE

PONCEAU	
Matériaux : <input type="checkbox"/> béton <input type="checkbox"/> acier <input type="checkbox"/> plastique	Diamètre du conduit ou des conduits : (18"/450mm minimum)
Longueur du conduit :	Largeur du lit du cours d'eau :
Mesures de stabilisation prévues en amont et en aval (enrochement, géotextile, etc.) :	
NORMES D'AMÉNAGEMENT	
<p>Doit être installé dans une section rectiligne du cours d'eau et ne doit pas modifier son tracé;</p> <p>Installation dans le sens de l'écoulement de l'eau;</p> <p>Ne doit pas créer d'obstruction, ni nuire à l'écoulement normal de l'eau et au passage du poisson;</p> <p>Le ponceau est composé d'un maximum de 2 conduits;</p> <p>Le ponceau est recouvert d'un remblai d'au plus 3 m d'épaisseur;</p> <p>Ne doit pas rétrécir la largeur du cours d'eau de plus de 20%, largeur qui se mesure à partir de la limite du littoral;</p> <p>L'implantation d'un ponceau dans un milieu hydrique ne doit pas avoir pour effet d'élever ou d'abaisser le niveau du lit d'un lac ou d'un cours d'eau par rapport à son état initial.</p> <p>L'ouvrage de stabilisation du ponceau ne peut excéder une longueur équivalente à 2x la largeur du ponceau, en amont et en aval.</p> <p>Les travaux autres que l'ouvrage de stabilisation sont réalisés sur une distance d'au plus 9 m en amont et en aval du ponceau.</p>	

PONT ET PONT TEMPORAIRE	
Matériaux : <input type="checkbox"/> béton <input type="checkbox"/> acier <input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> autre, précisez :	Largeur du pont (5m maximum) : Largeur du pont temporaire (10m maximum) :
Longueur du pont :	Largeur du lit du cours d'eau :
Description de la structure et de l'aménagement requis (assise, tablier, etc.) :	
NORMES D'AMÉNAGEMENT	
<p>Doit être installé dans une section rectiligne du cours d'eau;</p> <p>Ne doit pas créer d'obstruction, ni nuire à l'écoulement normal de l'eau;</p> <p>Les culées doivent être installées à l'extérieur du cours d'eau;</p>	

DATE DE RÉCEPTION :
**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS POUR
UNE TRAVERSE DE COURS D'EAU**

PASSAGE À GUÉ	
Largeur : (10m maximum)	Utilisation principale (machinerie, animaux, etc.) :
Fréquence d'utilisation estimée :	Largeur du lit du cours d'eau :
Description de l'aménagement requis (stabilisation à l'aide de cailloux/pierres propres, etc.) :	
NORMES D'AMÉNAGEMENT	
<p>Bonne capacité portante du littoral et des berges;</p> <p>Traverse à angle droit;</p> <p>Dans une section rectiligne du cours d'eau;</p> <p>Les pentes des talus doivent être faibles;</p> <p>Dans une section étroite du cours d'eau;</p>	

OBLIGATOIRE – DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de permis dûment rempli
Pour les ponceaux < 1,2m (48 po) : <input type="checkbox"/> Carte ou matrice graphique localisant la traverse Pour les autres traverses (ponceaux de 1,2m (48 po) et plus, ponts, passages à gué) : <input type="checkbox"/> Carte ou matrice graphique localisant la traverse, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - la délimitation des milieux humides (sauf si l'activité est reliée à de l'aménagement forestier) - la délimitation des milieux hydriques et les superficies affectées par l'activité (rives, littoral, ZI, ZM)
<input type="checkbox"/> Photos de l'emplacement où se trouvera la traverse de cours d'eau (avant travaux)
<input type="checkbox"/> Pour un ponceau à 2 conduits, un avis, signé par une personne compétente dans le domaine, démontrant que son utilisation est nécessaire pour des raisons techniques compte tenu des caractéristiques du site
<input type="checkbox"/> Procuration signée par le propriétaire dans le cas où la demande est déposée par le requérant
D'autres documents ou des renseignements supplémentaires peuvent être exigés lors de l'analyse de la demande

DÉCLARATION DU REQUÉRANT	
<p>- Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents et documents sont exacts et complets, et que je me conformerai aux dispositions des lois et des règlements d'urbanisme en vigueur.</p> <p>- Je, soussigné, atteste que mon projet n'est pas visé par l'article 3 du RMUN et que les conditions applicables en vertu du RMUN seront respectées lors de la réalisation des travaux.</p>	
Signature :	Date :